

CONCEPT BYOD/AVEC LETTRE OUVERTE

DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE SUPÉRIEUR S2 FRIBOURGEOIS AU DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JEAN-PIERRE SIGGEN

Monsieur le Conseiller d'État,

En mars 2019, votre département a dévoilé au comité de l'AFPESS son concept AVEC/BYOD daté du 5 février, et son intention d'introduire le AVEC/BYOD dès l'automne 2020 en première année du S2.

Le concept AVEC/BYOD tel que présenté en mars – puis très légèrement amendé en date du 14 juin sans que nous en soyons informés – soulevait de nombreuses interrogations sur des éléments liés à la pédagogie (par exemple : faible motivation pédagogique du concept, ou impact de l'AVEC/BYOD sur la concentration des élèves), à la santé (par exemple : conséquences d'une exposition prolongée aux écrans et aux ondes wifi), aux coûts pour les parents (par exemple : augmentation des dépenses familiales, ou conséquences sur l'égalité des chances), aux finances (par exemple : absence de financement spécifique prévu), à la sécurité informatique (par exemple : protection des données), aux infrastructures (par exemple : prises électriques), à la maintenance et à l'assistance technique (par exemple : présence des personnes ressources, ou soutien et aide pour l'installation de logiciels), à l'environnement (par exemple : énergie grise et émissions CO2 de la production annuelle des ordinateurs portables des élèves, coût énergétique de leur utilisation), à la formation du personnel, enfin (par exemple : sur quelle base – le concept ne le dit pas – les enseignants pourraient-il s'assurer « de disposer des compétences nécessaires pour l'AVEC ? »), etc. Au sujet de la formation, tant la CDIP et la CIIP – sur les travaux desquelles le concept dit s'appuyer¹ – que l'OCDE affirment l'importance de la formation du personnel, la CIIP indiquant de manière très claire dans son *Plan d'action en faveur de l'éducation numérique*, que « la formation des directions d'établissement, des formatrices et formateurs, ainsi que des enseignantes et enseignants eux-mêmes, constitue le principal facteur de réussite et l'investissement le plus lourd à concrétiser en faveur de l'éducation numérique. »

Le comité de l'AFPESS n'a pas reçu, dans la plupart des cas, de réponses convaincantes aux questions qu'il a posées lors de la présentation du mois de mars.

En mai 2019, mandaté par son assemblée générale, il vous a écrit pour vous demander d'observer un moratoire sur le AVEC/BYOD tant que le concept ne serait pas étoffé.

À fin juin 2019, quelques jours avant une rencontre prévue avec le comité de l'AFPESS, votre Direction a présenté par voie de presse le concept AVEC/BYOD comme un acquis, et informé la population qu'il serait introduit au S2 à la rentrée 2020. L'article sur la question laissait malheureusement apparaître certaines incohérences et contradictions (par exemple : coûts pour les parents ; comment peuvent-ils demeurer identiques, voire diminuer alors que papier et ordinateur sont appelés à cohabiter, l'enseignant.e décidant des supports à utiliser pour ses cours ?)

Au début juillet, la rencontre à laquelle vous avez convié des représentants de votre département, de la CODESS et de l'AFPESS n'a pas permis de lever les interrogations sur la pertinence pédagogique du concept, ni sur les multiples questions qu'il laissait en suspens à ce moment-là.

À la rentrée de septembre, le député Guy-Noël Jelk a interpellé le Conseil d'État sur le AVEC/BYOD par le biais d'une question parlementaire. Les réponses du Conseil d'État à sa question ont été publiées juste avant les fêtes de fin d'année. Elles ne sont ni satisfaisantes, ni rassurantes par rapport à plusieurs des points mentionnés ci-dessus.

Les informations communiquées par les directions d'établissement du S2 ces dernières semaines et mois au sujet du AVEC/BYOD n'ont pas non plus permis de lever les doutes sur la question. Certaines mentionnent même ouvertement que, lors de l'introduction du AVEC/BYOD à l'automne 2020, « des difficultés de mise en œuvre sont à prévoir », difficultés dont tout porte à croire qu'elles devraient être résolues au cas par cas, par bricolage et système D, en grande partie par nous autres enseignants.

L'auteur du concept AVEC/BYOD disait en février 2019 dans son préambule que ce dernier reposait sur des documents rédigés par la CDIP et la CIIP que nous avons déjà mentionnés plus haut. Ces documents sont intéressants, nous tenons à le dire : leur propos et leur articulation sont clairs, leur lecture fort instructive. Nous serions dès lors ravis si votre Direction reprenait à son compte les recommandations émises dans ces documents, si elle respectait les étapes décrites, si elle déployait les moyens nécessaires au développement cohérent du numérique et de la numérisation dans l'enseignement. Au lieu de cela, elle agit dans une coupable précipitation et se focalise sur le BYOD qui n'est qu'à peine mentionné dans les documents de la CDIP et de la CIIP, en en faisant une sorte de fétiche de la numérisation.

En tant qu'enseignants - concernés avec les élèves et leurs parents au premier chef par la question de l'AVEC/BYOD - nous ne pouvons accepter cette manière de faire et choisissons dès lors de vous écrire aujourd'hui.



1. CDIP Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, *Stratégie numérique*, 21 juin 2018.
CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, *Adoption d'un plan d'action et lancement des travaux de coopération en faveur de l'éducation numérique dans l'espace latin de la formation*, 22 novembre 2018.

NOS DEMANDES

Sans nous prononcer sur le fond du problème posé – l'idée de l'AVEC/BYOD trouve-t-elle une véritable justification pédagogique et didactique au S2 ? –, mais de façon à disposer de tous les éléments nécessaires pour pouvoir en juger et nous prononcer en connaissance de cause :

- Nous vous demandons, à travers notre lettre ouverte, que le concept foncièrement vague auquel nous sommes toujours confrontés aujourd'hui soit précisé, qu'il passe de la phase de concept à celle de projet, qu'il soit donc soumis, comme cela est de règle pour tout objet de cette envergure, à une véritable étude qui analyse finalités, enjeux, problématiques, moyens et faisabilité.
- Nous vous demandons aussi, en tant qu'acteurs censés mettre en œuvre l'AVEC/BYOD, à être véritablement intégrés à la phase de réflexion et d'étude.
- Nous vous demandons ensuite que les résultats de l'étude de projet soient publiés.
- Nous vous demandons encore la publication, s'il existe, du rapport de faisabilité que le député Jelk évoquait dans sa question parlementaire et qui n'est pas le « *Rapport intermédiaire de l'expérience pilote effectuée au Collège de Gambach* », mentionné à la page 11 de la Réponse du Conseil d'État.
- Nous vous demandons enfin, en attendant de pouvoir disposer des éléments susmentionnés et en l'absence d'un véritable projet, de surseoir à l'introduction du BYOD en première année du S2 à la rentrée 2020-2021.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos lignes et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'État, nos salutations les meilleures.

	PRÉNOM	NOM	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			